

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 29 MARS 2016
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Mardi, le vingt-neuf (29) mars 2016 se tenait à 20h15 au Centre municipal, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Réginald Morissette, maire ainsi que messieurs les conseillers suivants : Ghislain Vignola, Magella Roussel, Alain Thibault, et Mesdames Johanne Morissette.

Les membres tous présents confirme avoir reçu l'avis de convocation (article 157 du Code municipal) pour siéger sous la présidence de monsieur Réginald Morissette, maire.

Madame Tammy Caron, directrice-générale et sec.-trés. était aussi présente.

1. 2016-045

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015

Sur proposition de Monsieur Alain Thibault et appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte le dépôt du rapport financiers 2015 fait par Mme Manon Albert de la Firme comptable Mallette.

2. 2016-046

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Monsieur Alain Thibault, la fermeture de l'assemblée à 20h20.

Je, *Réginald Morissette*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Réginald Morissette, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.